

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

DECRET N°62 / 42 / PR/MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

REPUBLIC OF DAHOMEY
SECRETARIAT GENERAL
OF GOVERNMENT
- 02 FEB 1962 -
ARRIVEE 251 / 888

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce formé par les nommés : YAROU OUME Tassou, GOBI Taka, BARAOUCKI Chabi, DAFIA N'Gobi et BANI Ganouki ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce concernant les nommés : YAROU OUME Tassou, GOBI Taka, BARAOUCKI Chabi, DAFIA N'Gobi et BANI Ganouki, condamnés le 11 août 1960 par le tribunal de Kandi, chacun à 4.000 Frs métros d'amende pour coups et blessures volontaires, est admis.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux intéressés par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 2 FEVRIER 1962.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

Président de la République	5
MJL.....	2
Procureur général.....	1
Procureur de la République	1
Intéressés.....	5
JORD.....	1
AS. NAT.....	8

H. M A G A.-